
Renvoi au comité des secours publics de la pétition de la citoyenne Rouget, félicitée par le Président Voulland d'une mention honorable de patriotisme, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des secours publics de la pétition de la citoyenne Rouget, félicitée par le Président Voulland d'une mention honorable de patriotisme, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 42;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37133_t1_0042_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

d'or et d'argent, un devant d'autel et 98 livres en pièces d'or et d'argent monnayés.

Les mêmes commissaires annoncent qu'il s'est fait dans leur commune, en faveur des défenseurs de la liberté, une souscription qui a produit des chemises, des bas, des souliers, d'autres effets et des étoffes; ils demandent en quelles mains doivent être déposés ces dons, et par quelle voie ils peuvent les faire parvenir à leur destination.

Le Président répond, et la Convention accorde les honneurs de la séance aux pétitionnaires; ordonne la mention honorable de leur adresse et son insertion au « Bulletin » (1).

La citoyenne Rouget expose qu'associée par ses parents à un vieillard, elle l'a quitté le jour même de son mariage; que déguisée en homme et travaillant dans une carrière de plâtre près Chalon-sur-Saône, elle s'enrôla dans les levées qui se firent à cette époque; qu'elle a combattu les ennemis de la République à Deux-Ponts, à Hambourg et à Lyon, où elle a été blessée. Elle demande des secours et la permission de continuer son service.

Le Président répond et invite la pétitionnaire aux honneurs de la séance.

Sur la motion d'un membre,

« La Convention nationale décrète la mention honorable du patriotisme de la citoyenne Rouget, l'insertion de sa pétition au « Bulletin » et son renvoi au comité des secours publics (2).

Le citoyen Lefebvre, au nom du citoyen Jacques Garby, cultivateur à Montchevreil, détenu par ordre de la municipalité de cette commune, demande sa liberté; il dénonce les membres de cette municipalité, dont 6 ont été mis en arrestation par un des représentants du peuple dans le département de l'Orne. Il dépose sur le bureau plusieurs pièces à l'appui de sa pétition.

La Convention renvoie le tout au comité de sûreté générale (3).

Etat des dons patriotiques faits à la Convention nationale, depuis et compris le 21 frimaire de l'an II de la République, jusques et compris le 30 du même mois.

Du 21 frimaire.

Le contrôleur principal des Messageries nationales a envoyé, de la part des conducteurs des messageries, 652 livres en assignats, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Maignet, député, a remis une décoration militaire et un brevet, lesquels lui ont été remis lors de sa commission à *Ville-Affranchie*.

Le comité de surveillance de Belley a envoyé une médaille de cuivre, une d'argent doré représentant le mariage de feu Louis Capet, une d'argent représentant son sacre, et 6 liv. 12 s. en monnaie d'argent.

La commune de Neuchâtel-en-Bray a fait parvenir 5 décorations militaires.

Le citoyen Lemasson-Lacaprie, de Meung, département du Loiret, a déposé sur le bureau 790 livres en assignats.

Le citoyen Louis Guyot, notaire public, demeurant à Guerrein depuis le mois de mai dernier, fait don à la République du remboursement de son office de notaire qui, dans le moment, est soumis à la liquidation, à la diligence du citoyen Duval, homme de loi, rue de Bondy, n° 23. (Il ne dit pas la somme.)

Le citoyen Cossigny a fait don de son brevet de pension de 1,800 livres par an, à laquelle il renonce. Il renonce aussi à la prétention par lui formée pour indemnité sur l'entreprise dont il a été chargé à l'Ile-de-France, d'une plantation de bois noirs, dans les années 1781, 1782, 1783, 1784, prétention qu'il avait portée au bureau de liquidation.

Le citoyen Lefranc a envoyé, au nom de son fils, son brevet de capitaine commandant le vaisseau *l'Entreprenant*; il désire qu'il serve à faire une gargousse; il a joint à cet envoi une lettre de change sur Pontet, au petit Dunkerque, de la somme de 50 livres.

Du 25 dudit.

Le citoyen Jean-Louis Pezant, procureur de la commune d'Amplepuis, chef-lieu de canton, district de Villefranche, a fait remise de la finance de son office de notaire, au principal de 150 livres et des intérêts, pour raison de quoi il est enregistré au bureau de liquidation des offices de notaires, sous le n° 3789.

La Société populaire de Roanne a envoyé une décoration militaire et un brevet.

Le citoyen Chenal, caporal au 19^e bataillon de chasseurs, compagnie de Saint-Clerc, à Caen, a donné un assignat de 5 livres.

Un paquet sans lettre indicative contenait 14 décorations militaires et 3 médailles de la Fédération de 1789.

Le citoyen Chauvassaignes, commandant les troupes cantonnées à Cerizay, a envoyé, par l'intermission des membres de la Société républicaine de Bressuire, 72 livres en écus en un bon de la poste.

Le citoyen Louchet, député, a déposé, au nom d'un maire, un assignat de 10 livres et un écu de 6 livres.

Le citoyen Bezard, député, a déposé une médaille d'or, représentant le mariage de feu

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 371.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 372.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 372.